



BREVET PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

OBJECTIFS/ ENVIRONNEMENT ET ACTIVITÉS DU MÉTIER/ DÉBOUCHÉS/ POURSUITE D'ÉTUDES

Objectifs : Il s'agit de former des salarié(e)s spécialisé(e)s capables d'effectuer la conduite d'un chantier : préparation, organisation, exécution des travaux prévus (en utilisant des techniques de préservation de la biodiversité). Il/elle maîtrise les techniques nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager : lecture des plans techniques, nettoyage et préparation du terrain, construction d'éléments du jardin, plantation des végétaux... Il /elle établit le calendrier d'entretien des espaces paysagers, taille les arbres, entretient les haies, pelouses et gazons, surveille l'état sanitaire des végétaux... Il/elle peut également avoir des activités de paysagiste d'intérieur dans ce cas il/elle réalise la décoration paysagère d'espace intérieurs (bureaux et halls d'entreprises, hôtels et restaurants, boutiques...), et de maintenance des équipements en toute sécurité pour des entreprises privées, des services «espaces verts» des collectivités territoriales.

Environnement et activités du métier : Justifier d'une condition physique adaptée aux contraintes du métier (port de charges, travail en extérieur...).

Débouchés/poursuite d'études : le BP conduit vers la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de continuer à se former en préparant un BTS Aménagements Paysagers ou un Certificat de Spécialisation (CS) du secteur du paysage.

DIPLÔME / VALIDATION DE LA FORMATION

Diplôme du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
Brevet Professionnel Agricole de niveau 4.

Validation : délivrance d'Unités Capitalisables (UC) correspondant à des blocs de compétences validées indépendamment. Le diplôme peut également être préparé en formation continue / contacter le CFPPA (T.03 27 99 75 54).

CONDITIONS ET PROCÉDURES D'ADMISSION

Public ciblé : être âgé(e) de 16 à 29 ans révolus / pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap reconnu. Être âgé de 18 ans au passage de l'examen.

Pré-requis : titulaire d'un diplôme de niveau 3 / maîtrise des savoirs de base.

Procédure d'admission : entretien de motivation et vérification des pré-requis / nécessité de conclure un contrat d'apprentissage avec une entreprise (accompagnement possible à la recherche d'une entreprise par l'UFA).

Délai d'accès à la formation : dans les 3 mois maximum qui suivent le début de contrat.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de formation : 2 ans d'alternance entre l'entreprise et le centre de formation (1050h)/selon le calendrier d'alternance : 15 semaines de cours /an - 35h/ semaine au centre de formation.

modalités d'évaluation : l'évaluation se déroule entièrement en contrôle continu. Les épreuves prennent la forme d'un entretien d'explicitation effectué à partir de situations professionnelles caractéristiques du métier préparé. Sont délivrés, sous le contrôle d'un jury, un diplôme (en cas de validation totale) ou des Unités Capitalisables / blocs de compétences (en cas de validation partielle).

Modalités d'adaptation à la formation : suite au positionnement réalisé à l'entrée de la formation, réduction de parcours en cas de VAA-Validation d'Acquis Académiques/ parcours adapté au regard des tests ou du projet individuel du candidat.

Candidats RQTH : allongement du parcours, soutien individualisé selon besoins (PAPICATH).

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Cours théoriques. Echanges d'expériences. Travaux pratiques dans le parc paysager de l'établissement.
- Mise à disposition de salles de formation, Centre de Documentation et d'Information (CDI). Un Centre de Ressources (pour remise à niveau, autoformation accompagnée), salles informatiques.
- **Plateaux techniques** : Parc paysager de 6 hectares du site conduit en gestion différenciée (jardins anglais, médiéval, japonais, de rocaille, de plantes aromatiques et médiévales. Roseraies, bamboueraie, massifs vivaces. Arboretum).
- Aire de maçonnerie paysagère, ateliers de mécanique et divers matériels et équipements.
- Outillage manuel, outillage pour l'entretien du matériel, matériel topographique, tracteur, tondeuses, débroussailleuse, broyeur, tronçonneuse, désherbeur thermique, souffleur, équipements de protection individuelle... Des visites et des chantiers extérieurs d'espaces verts sont également organisés.
- Formateurs techniques spécialisés dans l'aménagement paysager, titulaires de BTS, de licences. Intervenants formés aux modalités de formation et d'évaluation par UC.
- Les périodes en entreprises font l'objet de contacts téléphoniques et de visites de la part de l'équipe pédagogique. Des visites et des chantiers extérieurs d'espaces verts sont également organisés.

CONTENU DE LA FORMATION**Capacités et Unités Capitalisables professionnelles évaluées en situation professionnelle****UC 1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager.**

- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant.
- Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage.

UC 2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement.

- Préparer le travail pour un chantier.
- Coordonner le travail sur un chantier.

UC 3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux.

- Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal.
- Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux.

UC 4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux.

- Réaliser des travaux de plantation.
- Réaliser des travaux de végétalisation par semis.

UC 5 : Mettre en place des infrastructures.

- Réaliser des murets et des escaliers.
- Mettre en place des revêtements.

UC 6 : UCARE (Unité capitalisable d'adaptation régionale et à l'emploi) : création de bassins.**STATUT/RÉMUNÉRATION/ FINANCEMENT DE LA FORMATION/AIDES FINANCIÈRES**

L'apprenti(e) est salarié(e) d'une entreprise / Aucun frais pédagogiques à la charge de l'apprenti(e). le CFPPA-UFA du Nord bénéficie de sources de financements pour le coût du contrat / aides aux apprenti(e)s. Se reporter à la fiche descriptive «statut/rémunération/financement de la formation/aides financières».

PARTENARIATS

Un partenariat privilégié est mis en place avec les professionnels du secteur (maîtres d'apprentissage et maîtres de stage de l'organisme de formation, organismes professionnels, intervenants en formation...).

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Cours à l'UFA-CFPPA située dans le lycée Douai-Biotech du Campus-Wagnonville.
- Accès : navette Evéole au départ du centre ville (place Carnot/ proche gare de Douai) le matin et retour le soir.
- Possibilité de restauration et d'hébergement sur le site (nous consulter pour les tarifs).
- Places de parking devant l'établissement.

Site de formation accessible aux personnes en situation de handicap

CFPPA-UFA du Nord - site de Douai

458, rue de La Motte Julien
BP 90730 59507 Douai cedex
contact : Isabelle Domingues

☎ 03 27 99 75 68



cfa.douai@educagri.fr



www.wagnonville.fr

